

Editions Montmorency . Tome II 8 pages  
Montréal

PRESSE ET VIOLENCE DISCURSIVE  
LE LECTEUR BÂILLONNÉ

Roselyne Koren, *Ramat-Gan, Israël*

**Introduction**

L'information est la raison d'être primordiale de la presse écrite. Mais l'article qui la transmet n'est pas, pour autant, un compte rendu factuel, impartial et anodin. C'est un texte qui implique les démarches suivantes : sélection, analyse, explication. Il a la vie sociale pour fin et la démocratie pour légitimation. Les journalistes et leur lectorat ne sont pas les protagonistes d'une interaction quelconque. Ce sont des citoyens dont la pensée se définit en regard de l'action.

Le langage y joue donc un rôle crucial, mais différent selon qu'il est considéré comme descriptif en soi et transparent ou comme argumentatif. Les tenants de la transparence discursive se prétendent guidés par un souci d'objectivité impartiale ; les faits parlent d'eux-mêmes ; c'est le journalisme sans journaliste. Les tenants du texte, lieu de rencontre, pratiquent une rhétorique de l'adresse et de la confrontation. Leur écriture n'est pas du phénomène langagier à l'état pur ; le fond et la forme y sont indissociables ; le ton de l'écriture révèle l'identité de l'énonciateur au lieu de la dissimuler. Prendre la parole, c'est alors exercer une fonction critique et le reconnaître.

L'analyse attentive de l'écriture de presse française actuelle révèle que le lecteur est, certes, informé, mais que les modalités discursives de l'information l'empêchent parfois de la juger, de la critiquer librement et de réajuster ses prises de position antérieures. Il est alors victime d'un type subtil de violence langagière. C'est précisément au moment où il se croit le plus libre et où le journaliste veille à alimenter cette croyance qu'il est bâillonné par un discours soi-disant impersonnel, « purement » factuel et donc « indiscutable ».

Cette étude poursuit deux buts :

- 1) Examiner, au ras de la langue, quelques stratégies discursives fondamentales qui dépossèdent le lecteur de son libre-arbitre.
- 2) Définir les voies linguistiques et argumentatives spécifiques de l'interaction journaliste/lecteur. Le dialogue de la conversation orale est intrinsèquement différent de celui que la langue écrite instaure, mais ceci n'annule pas la possibilité de recourir à d'autres rhétoriques communicationnelles.

La presse n'est pas démocratique en soi ni a priori. Ce n'est pas un crime de lèse-majesté que de s'interroger sur son éthique discursive à une époque où aucune institution ne conteste plus son droit à la liberté de pensée et d'expression. Le lecteur citoyen a, comme elle, en démocratie, le droit d'objecter et d'argumenter.

## I. Le « terrorisme » discursif

Comment se fait-il que des règles de construction discursive comportant des ambiguïtés systématiques, des effacements de l'énonciation, et même parfois des articulations contradictoires, puissent donner lieu, au niveau de la réception, à une lecture rassurante [...] Cet ensemble de procédures crée un espace interne où le lecteur peut alors placer sa « liberté de jugement ».

(E. Veron, « Le hibou », in *Communications*, 28, 1978, 120.)

### 1.1 « Qui nous protégera de la liberté de la presse ? »

Nous ne prétendons pas jouer ici au procureur ni « clouer » la presse « au pilori », mais attirer l'attention sur le fait que de nombreux journalistes sont réticents lorsqu'on les invite à s'interroger sur leurs devoirs. Pourquoi nous laisser intimider par les hauts cris qu'ils poussent dès qu'on ose les mettre sur la sellette ? Georges Kiejman, avocat à la Cour d'appel de Paris, constate que « le juge » est « terrorisé par l'idée qu'on pourrait lui reprocher de porter atteinte à la liberté de la presse » et qu'il faut, aujourd'hui, être « très courageux pour se lancer dans un procès en diffamation<sup>1</sup> ». Mais exiger que le journaliste respecte la liberté de pensée de son lectorat, est-ce porter atteinte à la liberté d'expression et au droit à la libre diffusion de l'information ? En présentant sa fonction de gardien et de baromètre de la démocratie comme sacrée, il discrédite et bâillonne a priori toute tentative d'examen critique ; il prive son interlocuteur d'un droit que ce régime accorde à chacun de nous.

## II. Quand informer, c'est réduire l'allocutaire au silence

### 2.1 Les faits ventriloques

L'information au ras des faits est le credo du journaliste « objectif ». L'énonciateur n'intervient pas. Son écriture reflète le phénoménal à l'état pur.

Il est un médiateur impartial, sans responsabilités. Confondre le fait et l'information, c'est surtout veiller à passer sous silence les démarches nécessairement subjectives qui président à la « mise en sens » du factuel, c'est légitimer l'argument selon lequel le lecteur est « assez grand » pour se faire une opinion par ses propres moyens. Le débat est tué dans l'oeuf : il n'y a personne pour le désirer ni le réclamer. Le mythe du « pur technicien<sup>2</sup> » le rend inutile.

Autre avantage : le journaliste protège, avec complaisance, sa quiétude et celle du lecteur. Refuser la fonction critique, c'est se protéger des affres de l'interprétation : l'événement moderne est riche en significations complexes et pleines d'embûches. S'en tenir aux faits peut impliquer le refus de savoir et de faire savoir, le refus d'affronter les risques de l'émergence de la nouveauté ou d'une vérité dérangeante.

Et puis, bien sûr, les faits, ça ne se discute pas. Qui voudrait être pris en flagrant délit de dénégation d'une évidence ? Le compte rendu du factuel jouit, dans notre culture, du prestige des représentations scientifiques fidèles ; il garantit la vérité des dires du rédacteur. Pourquoi courir les risques de l'intervention, quand on dispose de réalités tangibles, visibles, considérées par cela même comme rationnelles. Pourquoi argumenter, quand il suffit d'exhiber ce qui existe pour rendre un texte irréfutable ?

### 2.2 Le langage « spéculaire »

Le discours des faits est lié à la croyance dans l'existence d'un langage descriptif en soi, par des liens essentiels. Celui-ci aiderait l'énonciateur à réaliser son désir de « se faire chose », d'« en finir avec sa liberté ». C'est le langage de la « vérité-correspondance », de la « représentation exacte » qui permet « l'objectivité de ce triomphe de la spécularité qu'est l'énonciation appropriée de : « Le chat est sur la carpe » ». Cette analyse de Richard Rorty<sup>3</sup> permet, notamment, de mieux comprendre pourquoi on trouve, même sous la plume de Marc Paillet, journaliste défenseur acharné de la fonction critique, l'aveu suivant : « on pourrait rêver d'une autre forme de compte rendu éloigné le plus possible de tout sens, de tout ordre, de toute prégnance culturelle, de toute intentionnalité<sup>4</sup> ». Ce langage miroir, « purement » informatif, peut être considéré comme l'un des avatars de la « langue de bois ». Le comparant métaphorique, « bois », ne dénomme-t-il pas, entre autres, la matérialisation du mot dont le sens se fige, qui devient chose et exclut, ainsi, la possibilité de l'interlocution discursive. Là où passe la langue de bois, plus de dialogue ni de droit de réponse...

### 2.3 L'information orpheline

L'énonciateur se dérobe, en l'occurrence, à toute tentative de mise en cause : il est discursivement absent ou masqué. Qui pourrait donc s'en prendre à lui ? Comment débattre avec un interlocuteur invisible et inaccessible qui se protège à l'aide de mises en scène linguistiques définies par Chaim Perelman en ces termes :

Des jugements de valeur, et même des sentiments purement subjectifs, peuvent, par des artifices de présentation, être transformés en jugement de fait. La formule « ces pommes ne me disent rien » pour « je n'aime pas ces pommes » permet d'opérer une sorte de déplacement de responsabilité. On reproche à l'objet de ne pas adresser d'appel, on considère que si l'on réagit défavorablement, cela résulte d'un comportement de l'objet<sup>5</sup>.

La présence du pronom « me » permet, ici, de répondre à la question « qui parle ? », mais cet indice est fréquemment absent des énoncés de presse dont l'exemple de Perelman est un modèle générique :

— En cinq jours — du 20 au 25 décembre 1989 — l'information a « dérapé », au sujet de la révolution roumaine comme rarement elle l'avait fait dans un passé récent.

— Des erreurs ont été commises, c'est incontestable, reconnaît aujourd'hui Dominique Pouchin, rédacteur en chef de *Libération*. Mais on ne saurait les analyser uniquement en termes déontologiques<sup>6</sup>.

Le mot « information » est substitué, fort à propos, par un glissement métonymique, à « informateur ». Une bavure transformée en fait ne peut donner prise, ou difficilement, à l'évaluation axiologique. L'« erreur » et l'« information » semblent douées d'une vie autonome. Leur norme n'est pas éthique, mais aléthique. Le verbe « commettre » à la forme passive et l'omission de son complément d'agent participent activement à la mise en scène du dérapage orphelin. L'adjectif modalisateur « incontestable » crée un effet d'honnêteté discursive qui détourne l'attention du lecteur de la question cruciale : mais qui a donc commis ces erreurs ? Dominique Pouchin « reconnaît », certes, l'existence du fait, mais pour mieux minimiser la responsabilité des journalistes qu'il ne désigne explicitement à aucun moment. « On » réfère à un sujet d'énonciation animé, mais il ne renvoie à aucun référent identifiable par le lecteur hors du contexte linguistique de l'article. Qui est « on » ? Pourquoi D. Pouchin nous laisse-t-il le soin de le déduire ? L'emploi du pronom indéfini de la troisième personne rend l'interlocution impossible. Pour qu'il y ait invitation à communiquer, il faut que l'énonciateur se désigne clairement et qu'il inscrive la possibilité de réponse du récepteur dans son propre discours. « On » n'est pas performatif ; il alimente le mythe du langage neutre qui libère le locuteur du joug de la « déontologie ».

#### 2.4 Le parti pris implicite

Ce qui est dit explicitement peut, en principe, être contredit, mais comment débattre d'un non-dit ? Le journaliste qui relègue son argumentation dans l'implicite voudrait « bénéficier à la fois de l'efficacité de la parole et de l'innocence du silence »<sup>7</sup>. Le présupposé (a) et le sous-entendu (b) sont alors des stratégies discursives privilégiées dont voici quelques exemples types :

- a) 1. « Tout le monde le sait et lui le premier : l'avenir jugera François Mitterrand sur son attitude durant cette guerre. Tout le reste sera oublié. » (*Le Figaro*, 4.2.1991.)
2. « L'effacement des ambitions soviétiques, l'abaissement de Saddam Hussein, l'acceptation par les Palestiniens de conditions minimales pour ouvrir un dialogue, la formidable supériorité technique et militaire d'Israël, la résignation — peut-être temporaire — des principaux pays arabes, y compris la Syrie, à la légitimation de son État, tout incline vers un compromis historique ». (*Le Monde*, 1.11.91.)
3. « M. Shamir, qui n'a jamais écarté les moyens extrêmes au service de la cause israélienne, ne peut, s'il a la moindre lucidité, le nier. » (*Ibid.*)
- b) « Après dix ans de pouvoir, le voilà donc, brusquement, confronté à l'histoire. La vraie. Si, cette fois, il n'est pas à la hauteur de la situation, il (F.M.) restera à jamais celui qui aura fourvoyé la France. » (*Le Figaro*, 4.2.1991.)

Le verbe d'opinion, « savoir », présuppose que l'assertion suivant les deux points est vraie et irréfutable. Son impact est renforcé par « tout le monde », dénomination indéfinie, mais à prétention universelle. Le futur ouvre certes des perspectives sur l'avenir, mais il a surtout une valeur modale. Il s'agit d'imposer une opinion subjective en lui donnant des allures d'oukaze. Les cinq *groupes nominaux* juxtaposés en (a-2) sont une série d'assertions qui transforment des a priori idéologiques en états de fait incontestables ; il ne reste au lecteur que deux solutions : laisser passer ou se lancer dans une réfutation polémique qui réduit les chances de dialogue et fait également planer le soupçon sur l'objectivité de sa propre intervention. Le présupposé est inscrit en (a-3) dans la *relative explicative* au passé ; son contenu est imposé au lecteur de façon d'autant plus subtile qu'elle est une proposition facultative : on peut l'omettre sans compromettre la grammaticalité syntaxique ou sémantique de l'énoncé. C'est donc là où le lecteur l'attend le moins que se trouve le parti pris partisan. L'auteur de l'article possède apparemment un don divinatoire qui lui permet d'être associé à la totalité des décisions de M. Shamir et l'autorise à présenter son opinion comme la norme absolue de toutes choses. L'implicite est d'ailleurs d'autant plus florissant dans cet énoncé que le présupposé est accompagné d'un sous-entendu : « s'il a la moindre lucidité », que nous interprétons approximativement en ces termes : « cet homme est incapable de faire preuve de la moindre lucidité ». L'exemple (b) rend toute réfutation impossible en recourant également au sous-entendu. La violence faite au lecteur est d'autant plus subtile que rien n'atteste dans l'énoncé — contrairement au cas du présupposé — le sens intentionnel. Ce sont les contextes linguistique et extra-linguistique qui favorisent les inférences du lecteur interprète : « La vraie » implique qu'il y en a une fausse et que le journaliste omniscient est la norme qui permet de les dissocier ; « cette fois » semble signifier : il lui est déjà arrivé, en d'autres circonstances, de ne pas être à la hauteur, mais cela n'a pas été fatal à sa carrière ; à présent l'heure de

vérité est arrivée... Et si vous avez échappé au « terrorisme » masqué de ces stratégies, vous ne pourrez pas ne pas percevoir *le cortège des formules péremptives* qui accompagnent les vérités assénées : « nul doute que », « une chose est sûre », « il va de soi », « il est vrai que », le manque de lucidité de X « est avéré », « c'est mauvais », « c'est cela », « c'est évidemment pour... ».

### III. De la rhétorique qui bâillonne à celle qui libère : l'adresse au lecteur

On voit apparaître, ces derniers temps, dans les colonnes de certains hebdomadaires, des « documents » où quelques journalistes courageux battent leurs coulpe et se livrent, au nom de la profession, à des exercices d'autoflagellation « collective ». Y a-t-il, dans ce cas, rhétorique de l'adresse et du débat ? Il nous semble, le plus souvent, que l'exercice d'autocritique cherche surtout à dissuader le lecteur de faire sa propre enquête et à démontrer que la presse occupe une place centrale dans notre société. Nous ne considérons pas non plus comme un type de dialogue les discours complaisants dans lesquels les journalistes confortent le lecteur narcissique dans ses préjugés idéologiques. L'interaction dont nous faisons l'apologie n'est pas non plus, enfin, celle qui lie l'énonciateur au récepteur lors des calculs interprétatifs par lesquels celui-ci reconstitue le sens intentionnel implicite. Il n'y a pas alors, selon nous, coopération véritable, ni libre circulation de savoirs novateurs, mais connivence et complicité forcées.

Nous argumentons, ici, en faveur d'un type d'écriture, considéré par quelques philosophes, sociologues, linguistes et mêmes journalistes comme celle qui se prête le mieux à ce qu'ils dénomment : l'« interaction », l'« argumentation », le « dialogue », le « débat » ou la « conversation ». L'information a pour enjeu essentiel la circulation des savoirs qui déterminent l'action dans la vie sociale. Comment le lecteur peut-il prendre des décisions en connaissance de cause, s'il est privé par le journaliste du droit de critique, si ce dernier n'ouvre pas sa parole à l'objection ? « Dans les domaines qui ne sont pas du ressort de la pure science », affirme Olivier Reboul, « on ne va à la vérité qu'à plusieurs... Le dialogue est alors réellement heuristique [...] si quelqu'un s'arroge un droit exorbitant la connaissance se fige en idéologie, la rhétorique [...] se dégrade en langue de bois<sup>8</sup>. » « La conversation », confirme Richard Rorty, est « l'ultime contexte qui donne son sens à la connaissance ». Ce n'est plus aujourd'hui « la relation entre les êtres humains et les objets de leurs spéculations » qui compte, mais « la relation entre modèles de justification concurrents ». Rorty invite les philosophes à cesser de prétendre qu'il est possible de dire « toute la vérité » et à prendre le parti de la « lutte infinie pour la vérité ». Si la « sagesse » est « la capacité de soutenir une conversation », ajoute-t-il, « on interprète les êtres humains comme sources de nouvelles descriptions et non pas comme des êtres qu'on aimerait pouvoir décrire avec exactitude<sup>9</sup> ». Tandis que nous citons cette prise de position en faveur de la

philosophie herméneutique, nous entendons résonner les énoncés journalistiques qui ressassent la promesse de tout dire sur tout, de révéler « toute la vérité » sur l'affaire X dans un langage « exact », factuel, « spéculaire<sup>10</sup> ». L'obsession de l'écriture filmique leur fait perdre de vue que le langage est aussi et surtout un mode de vie social et qu'il est vain de nier ou de dissimuler l'existence de la mise en scène discursive et du parti pris.

Le mythe de la représentation fidèle tente d'imposer au lecteur, par la contrainte, l'opinion de l'énonciateur, or « seule l'existence d'une argumentation, qui ne soit ni contraignante, ni arbitraire, accorde un sens », affirme Chaïm Perelman, « à la liberté humaine, condition d'exercice d'un choix raisonnable<sup>11</sup> ».

La rhétorique de l'adresse au lecteur se reconnaît, au ras de l'écriture, aux démarches discursives suivantes : désignation explicite de l'énonciateur, recours aux pronoms du dialogue, exposé des étapes du raisonnement, légitimation des arguments et de leurs enchaînements, définition des normes et des échelles de valeur, prises de position à visage découvert. Elle implique que le journaliste cesse de dissimuler son opinion subjective derrière des effets d'objectivité mystifiants, qu'il sache démontrer que le fait, le « visible » peuvent, parfois, empêcher de voir et de savoir et obscurcir l'accès au sens et que, d'ailleurs, il y a autant de descriptions du fait que de témoins... Celle qu'il offre n'est que l'une d'entre elles ; elle est le fruit de son enquête, de ses choix et de ses prises de position et ne peut donc prétendre « correspondre » à la Vérité.

Cette rhétorique se reconnaît, enfin, en cas de vie et de mort, lorsqu'il s'agit de violence ou de justice, à son renoncement à l'impartialité. S'en tenir aux faits, continuer imperturbablement à rédiger des comptes rendus neutres, c'est, dans ce cas, plonger le lecteur dans le désarroi et l'empêcher de comprendre la gravité de la situation. Il faut, alors, que le journaliste dise clairement ce que signifie l'événement et les conclusions que le lecteur doit en tirer pour être apte à se défendre et à défendre la « communauté » à laquelle il appartient :

*Penser l'événement*, affirme Vincent Descombes, consiste le plus souvent à donner une *identité morale* à ce qui vient d'arriver, dans les mots de la religion civile, je veux dire dans les mots qui [...] préparent la communauté aux décisions qu'appelle cet événement [...] : ce qui arrive veut dire menace ou secours, victoire ou défaite, crime ou châtement<sup>12</sup>.

La violence discursive se présente, parfois, sous les dehors de la neutralité ; elle condamne une fois de plus le lecteur au statut de sujet au moment même où il est soi-disant traité en homme libre.

### Conclusion

L'existence de la presse écrite est l'une des garanties essentielles de celle de la démocratie. Cela ne signifie pas, cependant, que l'écriture de presse soit toujours à la hauteur des droits et des devoirs institués par ce régime. Une rhétorique démocratique exige que la possibilité de débattre du contenu d'un article, de s'en désolidariser ou d'adhérer librement à ses conclusions, soit inscrite dans la trame linguistique et argumentative du texte. La presse écrite ne remplit pas son rôle de médiateur critique lorsqu'elle préfère à l'interaction journaliste/lecteur les gratifications narcissiques du statut de contre-pouvoir intouchable et la quiétude d'une prose qui ne donne pas prise à l'objection ni à l'interlocution.

<sup>1</sup> *Le Débat*, 60, mai-août 1990 : « Quels contre-pouvoirs au quatrième pouvoir », « Malaise dans les médias », 131, 133. On relève encore les énoncés suivants : « Dans la crainte de porter atteinte à une liberté qu'il a été si difficile de proclamer (la libre communication des pensées et des opinions) [...] la référence à la loi qui définit l'abus n'est plus qu'une référence formelle. » « Je n'ai jamais vu un tribunal oser prononcer à notre époque une peine de prison, même avec sursis, contre un diffamateur » ; « Le juge pénal, effrayé par l'idée de sanctionner quelqu'un qui se revêt du beau nom de journaliste ». (Nous soulignons.)

<sup>2</sup> *Le Monde diplomatique ; La communication victime des marchands*. Paris : La Découverte, 1989, 158.

<sup>3</sup> *L'homme spéculaire*. Paris : Seuil, 1990, 370, 413.

<sup>4</sup> *Le journalisme, le quatrième pouvoir*. Paris : Denoël, 1974, 216.

<sup>5</sup> *Traité de l'argumentation, La nouvelle rhétorique*. Éd. de l'Université de Bruxelles, 4e édition, 1983, 243.

<sup>6</sup> « Roumanie : qui a menti ? », in *Le Nouvel observateur*, 5-11.4.1990. Cet article débat d'un « cas d'école de l'erreur médiatique » ; nous avons renoncé, faute de temps, à démontrer plus en détails que l'autocritique courageuse y coexiste avec la plupart des stratégies discursives qui permettent d'éviter la réfutation ou la prise en charge explicite de la responsabilité de l'erreur.

<sup>7</sup> O. Ducrot, *Dire et ne pas dire*. Paris : Hermann, 2e édition, 1980, 12.

<sup>8</sup> *Introduction à la rhétorique*. Paris : P.U.F., 1991, 226-7.

<sup>9</sup> *Op. cit.*, 427, 414-5.

<sup>10</sup> Cf. Y. Roucaute, *Splendeurs et misères des journalistes*. Paris : Calmann Lévy, 1991, 404 : « Le spectacle journalistique, lorsqu'il vise le sens, a cette particularité de procéder à une transformation spéculaire pour retourner au réel. »

<sup>11</sup> *Op. cit.*, 682.

<sup>12</sup> *Philosophie par gros temps*. Paris : Minuit, 1989, 77.